

# CONSTRUIRE ACCESSIBLE

## Meublés – Chambres d'hôtes hors ERP

Arrêté du 1<sup>er</sup> août 2006 / Cahier des charges Label Tourisme et Handicap  
Handicap moteur Handicaps visuel / auditif / mental

**ASPECTS TECHNIQUES** - *Souci de confort et d'autonomie*  
enfants, personnes âgées, femmes enceintes, personnes en situation de handicap  
temporaire ou permanent.



Handicap moteur

### STATIONNEMENT

Prévoir et identifier un **stationnement horizontal** libre de 3,30 m de large près de l'entrée.

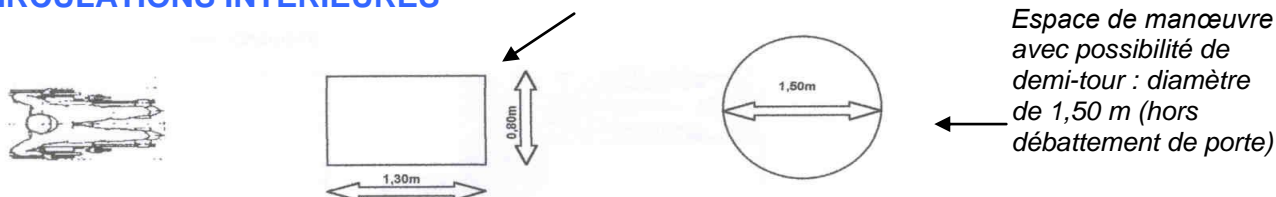
### TERRASSE

Elle doit se trouver au même niveau que le logement et que les cheminements extérieurs :  
**encaster les glissières des portes-fenêtres** afin de ne pas créer de ressaut.

### CHEMINEMENTS EXTERIEURS

- Des chemins et espaces **praticables** (horizontaux, stabilisés, sans ressaut, et non glissants) d'une largeur d'au moins 1,40 m.  
*Eviter les graviers et gravillons*
  - Si une pente s'avère **nécessaire**, elle doit être **de 5% au plus** et comporter des paliers horizontaux de 1,40 m sur 1,20 m à chaque extrémité et à chaque changement de direction.
- < ou = 5%  
si pente > à 4%  
palier de repos tous les 10 m maxi
- **Des entrées toutes de plain-pied**, dépourvues de ressauts, comportant à l'extérieur un palier de repos horizontal de 1,40 m sur 1,40 m (hors débattement de porte).
  - Si un ressaut ne peut être évité, il doit comporter un **bord arrondi** (hauteur maxi 2 cm, distance entre 2 ressauts de 2,50 m au moins).

### CIRCULATIONS INTERIEURES

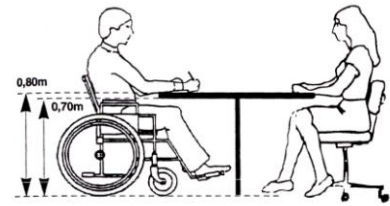


- **Eviter toute marche ou ressaut**
- **Porte d'entrée de 0,90 m** minimum (passage utile de 0,83 m) avec la **poignée à 0,40 m** au moins de l'angle d'un mur et la **serrure à 0,30 m** ou 0,80 m pour l'un des vantaux si la porte en compte deux.
- **Portes intérieures de 0,80 m** minimum (passage utile de 0,77) **ou 0,90 m**.
- **Entrée** ayant une **aire de rotation libre** d'au moins 1,50 m de diamètre hors débattement de la porte, ou un **espace de manœuvre de porte** de 2,20 m de long sur 1,20 m de large.
- **Couloirs d'au moins 1,20 m** (ou 1,40 m) pour franchir les portes avec une rotation de 90°.

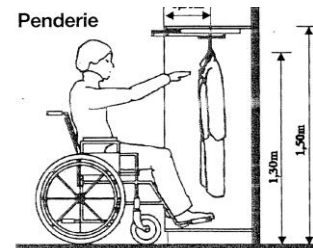
## SEJOUR ET CUISINE

Dans **chacune des pièces de l'unité de vie accessible** de plain-pied, prévoir **hors débattement de porte** :

- Des **espaces d'usage** de 0,80 sur 1,30 m devant les services et des **espaces de manœuvre avec possibilité de demi-tour** de 1,50 m de diamètre.
- Des **tables** à une hauteur d'au moins 0,70 m en-dessous et d'au plus 0,80 m au-dessus.
- **Un espace libre évidé** d'au moins 0,70 m de hauteur et 0,60 m de largeur **sous** une partie du **plan de travail (évier, plaques de cuisson...)**
- **Interrupteurs, poignées, crémones, prises de courant...** et tout dispositif de manœuvre des fenêtres, portes-fenêtres, systèmes d'occultation doivent être situés dans une zone de préhension comprise entre 0,90 m et 1,30 m de haut.
- Tous **dispositifs de commande, de préhension** doivent être situés à 0,40 m minimum **d'un angle rentrant** ou de tout autre obstacle (*exemple : pas de lave-mains dans les angles, pas d'interrupteurs trop près des angles...*).



Hauteur sous table : 0,70 m



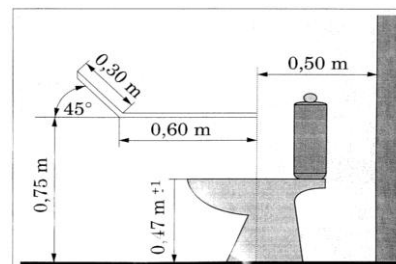
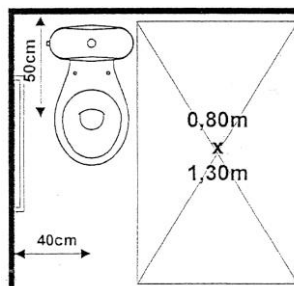
Hauteur maximale : 1,30 m



Plan de travail cuisine : espace libre évidé de 0,70m min.

## TOILETTES (*Indépendantes ou situées dans une salle-de-bains*)

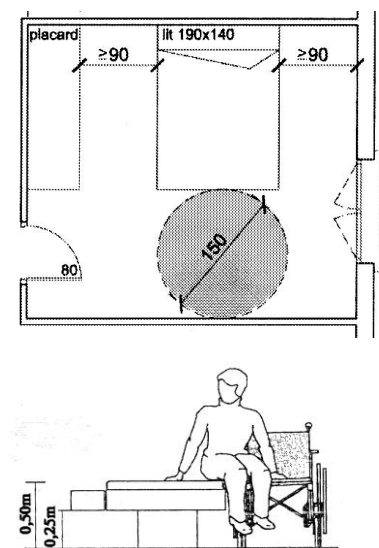
Le strict positionnement de tous les éléments est nécessaire :



- **Espace d'usage** de 0,80 m de large sur 1,30 m de long à côté de la cuvette. Attention, si la cuvette est suspendue, le renforcement du mur doit respecter l'espace d'usage.
- **Axes du centre de la cuvette** : à 0,40 m du mur latéral et à 0,50 m du mur du fond.
- **Hauteur de la cuvette**, lunette comprise, entre 0,45 m et 0,50 m.
- **Barre d'appui horizontale** entre 0,70 m et 0,80 m de hauteur et barre d'appui oblique recommandée à l'avant.
- **Dispositif permettant de refermer la porte derrière soi** (*exemple : petite barre ou poignée au milieu de la porte*).

## CHAMBRES

Dès le départ positionner le mobilier sur les plans (lit de 1,40 m, 1,60 m ou +, armoire, bureau...)

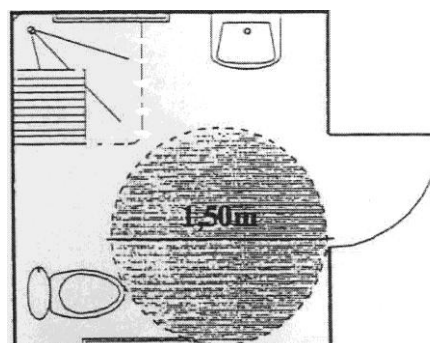
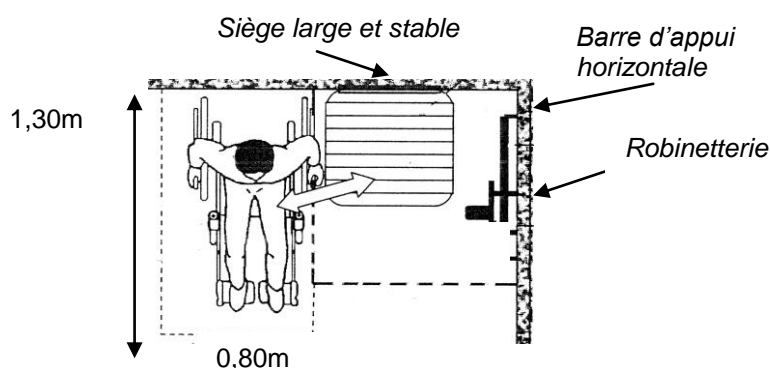
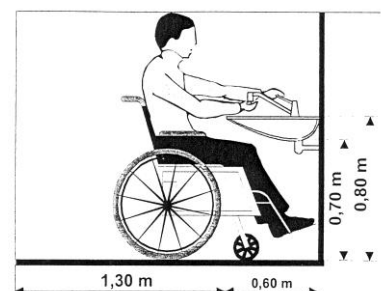


- **Circulations**, hors débattement de porte, autour du mobilier, et en dehors de l'emprise d'un lit de 1,40 m X 1,90 m (ou de lits de 1,60 m x 2 m, ou +, ou de 2 lits de 0,90 m...):
  - espace de demi-tour de 1,50 m de diamètre,
  - passages d'au moins 0,90 m sur les 2 grands côtés du lit et de 1,20 m sur le petit côté libre,
  - ou passages d'au moins 1,20 m sur les 2 grands côtés et de 0,90 m sur le petit côté.
- **Penderie** à 1,30 m.
- **Hauteur de lit** de 0,50 m environ.
- **Crémones** des fenêtres à moins de 1,30 m de hauteur.
- **Espaces d'accès aux services** (fenêtres, armoire, bureau...) de 0,80 m x 1,30 m.

## SALLE-DE-BAINS

- **Espace de manœuvre avec possibilité de demi-tour** de 1,50 m de diamètre hors débattement de porte.
- **Espace d'usage** de 0,80 x 1,30 m à côté de la douche, en face du lavabo, à côté de la cuvette des WC.
- Douche accessible, de **plain-pied, sans ressaut, avec siphon de sol** et **accès libre sur 2 côtés** (éviter tout mur et cloison de type cabine).
- Prévoir une **barre d'appui horizontale** (entre 0,70 et 0,80 m de hauteur) et un **siège** fixe latéral aux commandes de douche ou mobile de 0,40 x 0,40 m.
- **Lavabo** : hauteur dessous d'au moins 0,70 m et hauteur dessus d'au plus 0,80 m.
- Bas du **miroir** à 1,05 m de hauteur.
- **Crémones** des fenêtres à moins de 1,30 m de hauteur.

Lavabo : passage dessous de 0,70 m



Exemple de salle-de-bains adaptée

## ACCES AU GARAGE

- Largeur minimale de 3,50 m et espace de manœuvre avec possibilité de demi-tour de 1,50 m (hors emplacement du véhicule et débattement de porte).
- Liaison de plain-pied avec la partie hébergement.

## Les conditions à respecter pour obtenir le label Tourisme et Handicap sur les autres types de handicaps :



### Handicap mental

- Sécurité : présence d'une clôture à côté des points dangereux (route passante, étang...)
- Commandes d'eau sans risque de confusion.
- Afficher les numéros d'appel d'urgence



### Handicap auditif

- Accueil et information : toutes les informations doivent être indiquées à l'écrit
- Mettre à disposition téléphone-fax
- Afficher le numéro de fax départemental des pompiers
- Possibilité de réservation par fax
- Si présence de TV, elle doit avoir la fonction télétexte

#### *Suggestions pour améliorer l'accueil de ce public :*

- Mettre à disposition un casque audio à infra rouge.
- Proposer un réveil-vibreur
- Proposer un téléphone équipé d'un amplificateur ou d'une boucle magnétique)



### Handicap visuel

#### Sécurité

- Afficher les numéros d'appel d'urgence en gros caractères (*Arial 18 minimum*), à côté du téléphone *voire en braille*.
- Supprimer les obstacles à hauteur de visage (en-dessous de 2m) non signalé au sol
- Escalier : contraster les nez-de-marche et prévoir une bande d'éveil de vigilance avant la 1<sup>ère</sup> marche en descendant.
- Présence d'une clôture à côté des points dangereux
- Si présence de baies vitrées : installer des bandes adhésives de couleur (à 0,70m et 1,70m) ou matérialiser à l'aide d'un voilage.

#### Vie pratique

- Autoriser les chiens-guide
- Contraster les prises électriques et les interrupteurs par rapport au mur
- Possibilité de gérer la lumière du jour (*exemple : rideaux, volets, stores...*)
- Prévoir un éclairage modulable en intensité
- Les obstacles susceptibles d'entraver la circulation ou de présenter un danger doivent être neutralisés (*exemple : montée d'escaliers...*)

#### Cuisine

- Commandes d'eau sans risque de confusion
- Contrôle et manipulation des boutons d'allumage par des repères tactiles pour les plaques électriques ou un four micro-ondes (position d'arrêt, forme du bouton, repères en relief ajoutés). S'il s'agit d'une cuisinière à gaz, les brûleurs sont enclenchés par un allumage automatique en état de marche, et le four est électrique.

#### *Suggestions pour améliorer l'accueil de ce public :*

- Prêt de lampes d'appoint.
- Mettre à disposition un téléphone à grosses touches

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter en Côtes d'Armor :

L'Association des Paralysés de France  
86 rue de la Corderie  
22000 SAINT BRIEUC  
Tél. 02 96 33 00 75  
dd.22@apf.asso.fr  
www.apf.asso.fr



#### Les référents tourisme :

- Pays Touristiques
  - Côtes d'Armor Tourisme
  - Gîtes de France
  - Clévacances
- [www.cotesdarmor.com](http://www.cotesdarmor.com)